

Texto-déneigement

## INSCRIVEZ-VOUS AUX ALERTES PAR MESSAGE TEXTE POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

*Pour diffusion immédiate*

**Saint-Hyacinthe, le 4 novembre 2019** – Grâce à la mise en service du « texto-déneigement » les citoyens pourront recevoir par message texte les avis d'interdiction de se stationner sur rue en période hivernale.

Bien qu'il ne soit plus nécessaire de détenir une vignette pour se stationner sur la rue du 15 novembre au 31 mars de 1 h à 6 h, il y peut avoir des interdictions de se stationner lorsqu'il y a des opérations de déneigement, de déglacage ou de chargement de la neige.

### Texto-déneigement

Les avis par message texte sont envoyés seulement lorsqu'il y a des interdictions de se stationner. Il est possible de s'inscrire au [www.ville.st-hyacinthe.qc.ca/texto](http://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca/texto).



### Info-déneigement

À compter du 14 novembre à 17 h, l'onglet [info-déneigement](#) sera mis à jour sur le site Internet de la Ville. Les citoyens peuvent y vérifier si le stationnement sur rue est interdit ou toléré. Pour ceux n'ayant pas accès au service Internet, il est possible de téléphoner à la ligne info-déneigement au 450 778.8478.

### Avis d'interdiction par zones

La Ville de Saint-Hyacinthe rappelle qu'il y a deux zones de déneigement. La première zone nommée « centrale » regroupe le centre-ville et certaines rues collectrices comme l'avenue Sainte-Anne et certaines sections de la rue Dessaulles, du boulevard Choquette et de la rue Girouard Ouest. Le plan détaillé de la zone centrale est disponible sur la [carte interactive](#). La deuxième zone correspond à tout le territoire.

Ainsi, durant la période hivernale, chaque soir, l'un des trois scénarios s'appliquera :

- Le stationnement sera toléré sur tout le territoire.
- Le stationnement sera interdit dans la zone centrale.
- Le stationnement sera interdit sur tout le territoire.

– 30 –

**Source :** Direction des communications  
450 778.8304